

PROJET PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juillet 2026

• **APPEL DES PRÉSENTS**

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	POUVOIR	NOM DU MANDATAIRE
ANDRES Catherine			X	DUMONT Natacha
BARON Nadine	X			
BIANCHETTI Jérôme	X			
CLAVAIROLY Marie-Jeanne	X			
CORDIER Alain	X			
DEVOS Arnaud	X			
DUC Thierry	X			
DUMONT Natacha	X			
DUPUY Boris			X	LOREAU Ludovic
ESCRIVA Evelyne	X			
GAUTIER Anne			X	ESCRIVA Evelyne
GERFAUD-VALENTIN Catherine	X			
GUIGNARD Claudy	X			
LACROIX Monique	X			
LEFEVER Claude	X			
LOREAU Ludovic	X			
MATHIEU Fabrice			X	GUIGNARD Claudy
OCTRUE Valérie	X			
OZIL Joël	X			
RUYS Fabien	X			
SCHAFER Nathalie			X	LEFEVER Claude
VERY Delphine	X			
VIDAL Jordan	X			

• **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Il sera procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

Secrétaire de séance	En exercice	Présents	Votants
VIDAL Jordan	23	15	23

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 JUIN 2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la dernière séance.

Alain CORDIER : Le compte-rendu n'est pas exhaustif notamment pour le tour de table qui me semble être à compléter, il manque les discussions après les informations de Claude LEFEVER.

Claude LEFEVER : Remarque bien prise en compte nous ajouterons les échanges manquants.

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
-------------	-------------------------	---------------	-------------------

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

➤ DIA

Adresse	Parcelles	Type de biens	Superficie
6 impasse des Boules	AN357	DEBORD DE CHEMINEE	1
61 route de Bourg en Bresse	AN 29	APPARTEMENT + CAVE	76,19
Impasse des Boules	AN 365	TERRAIN	283
55 route de Lyon	AT 235	APPARTEMENT + GARAGE	66,79
12 impasse des Muriers	AV 253	MAISON	757
19 place des Echanaux	AT 120	MAISON	584
99 route de Lyon	AT 201 / AT 170	MAISON	2289
80 place des Provinces	AT 106	MAISON	618
197 route de Lyon	AN49/AN245/AN248	APPARTEMENT GARAGE	39,96
459 rue de l'Industrie	AI 74	LOCAL + GARAGES	304
459 rue de l'Industrie	AI 74	LOCAL + GARAGES	141
34 rue de Fléchet	AE 58	BATIMENT INDUSTRIEL	5434
40 place Victor Hugo	AN245/248/49	APPARTEMENT + GARAGE	40,96+13,32
rue de la Poype	AD168/AD170/AD171	TERRAIN	900
387 route de Tramoyes	AV 347	MAISON	770
201 rue du Mont Blanc	A 350	TERRAIN	705
34 impasse des Dombes	AV 91	MAISON	143,24

➤ Information sur les décisions du Maire prises en application de l'article L2122-23 du CGCT

Décision	Objet	Montant
DM2026-05	Restructuration partielle du groupe scolaire Signature avenant 04 - lot 08 – FAVRAT - charpente	Montant HT : + 1 118.76 € Montant TTC : 1 342.51 € Soit une variation totale du marché HT de + 7.51%
DM2026-06	Restructuration partielle du groupe scolaire Signature avenants 2,3 et 4 – SAS MARGUIN - Electricité	Montant HT : + 4 101.61 € Montant TTC : + 4 921.93 € Soit une variation totale du marché HT de + 1.86%
DM2026-07	Restructuration partielle du groupe scolaire Signature avenant 2 – Lot 10 – ROLLET – Menuiseries alu	Montant HT : - 1 9 21.80 € HT Montant TTC : - 2 306.16 € TTC Soit une variation totale du marché HT de - 3.03%
DM2026-08	Restructuration partielle du groupe scolaire Signature avenant 03 - lot 12 – AUBONNET _ Plâtrerie-peinture	Montant HT : - 10 421.28 € HT Montant TTC : - 12 505.54 € TTC Soit une variation totale du marché HT de - 3.41%

DM2026-09	Restructuration partielle du groupe scolaire Signature avenants 2 et 3 - lot 11 – BEAL – Menuiseries bois	Montant HT : - 1 679.73 € Montant TTC : - 2 015.67 Soit une variation totale du marché HT de -1.54 %
DM2026-10	Restructuration partielle du groupe scolaire Signature avenants 2 et 3 - lot 13 – MCP - Plafonds	Montant HT : - 12 998.10 € Montant TTC : - 15 597.72 € Soit une variation totale du marché HT de -27.27 %
DM2026-11	Restructuration partielle du groupe scolaire Signature avenant 1 - lot 16 – PEROTTO – Sois souples	Montant HT : - 1 745,60€HT Montant TTC : - 2 094.72 € TTC Soit une variation totale du marché HT de - 8.16 %
DM2026-12	Restructuration partielle du groupe scolaire Signature avenant 1 - lot 19 – JOSEPH - Cuisine	Montant HT : - 4 313.20 € Montant TTC : - 5 175.84 € Soit une variation totale du marché HT de - 1.02 %
DM2026-13	Restructuration partielle du groupe scolaire Signature avenant 2 – lot 17 – JUILLARD - Chauffage	Montant HT : - 284.10 € Montant TTC : - 340.92 € Soit une variation totale du marché HT de 3.49 %
DM2026-14	Restructuration partielle du groupe scolaire Signature avenant 1 - lot 15 - TACHIN - Carrelage	Montant HT : + 687.90 € Montant TTC : + 825.48 € Soit une variation totale du marché HT de + 0.73 %

➤ **Avenant à la convention de télétransmission des actes administratifs (marchés publics)**

Par délibération en date du 12 septembre 2011, le conseil municipal a adhéré au programme ACTES permettant à la commune de transmettre à la Préfecture par voie dématérialisée les actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

Par délibération en date du 6 février 2012, ce dispositif a été étendu au dispositif ACTES BUDGETAIRES, permettant la dématérialisation de l'envoi des documents budgétaires au contrôle de légalité.

La transmission des marchés publics et de leurs avenants n'a jamais été délibérée ce qui contraint les services à toujours transmettre les dossiers par voie « papier ».

Il est demandé au conseil municipal :

- D'APPROUVER l'avenant à la convention de télétransmission relatif aux actes de commande publique
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Ludovic LOREAU : Pas de liaison entre la primaire et la maternelle – l'avenant est négatif.

Thierry DUC : effectivement il y a une continuité du bâtiment mais pas d'accès c'est une pièce fermée entre les deux écoles.

Claude LEFEVER : oui le total est négatif.

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
-------------	-------------------------	---------------	-------------------

➤ **Convention de mise à disposition des nouveaux bâtiments périscolaires et restauration scolaire au centre social**

Cf projet d'avenant joint à la présente note

A la suite de la livraison des nouveaux locaux pour l'accueil périscolaire des enfants par le centre social, ainsi que pour le temps méridien, il convient de mettre à jour la convention de mise à disposition des locaux.

Il est demandé au conseil municipal :

-D'APPROUVER l'avenant pour la mise à disposition de locaux, annexe n° 4 à la convention de triennale 2024-2028 avec le centre social ECLAT

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Ludovic LOREAU : utilisation pendant les vacances scolaires, à rajouter sur l'avenant de l'utilisation du bâtiment scolaire et périscolaire.

Claude LEFEVER : effectivement, les modifications peuvent être apportées concernant les vacances scolaires.

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
-------------	-------------------------	---------------	-------------------

➤ **Règlement intérieur du conseil municipal**

Cf projet de règlement (en jaune : propositions de modification et / ou de compléments par rapport au règlement précédent)

Il est demandé au conseil municipal :

-D'APPROUVER le nouveau règlement du conseil municipal pour la durée du mandat

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
-------------	-------------------------	---------------	-------------------

➤ **Conventions SIEA**

Cf projets de conventions joints à la présente note

⇒ **Collecte et de valorisation des CEE**

La loi de Programmation des Orientations de la Politique Energétique (POPE) n° 2005-781 du 13 juillet 2005 a créé le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie, imposée par l'Etat, aux fournisseurs d'énergie.

Une opération d'économie d'énergie peut être réalisée dans les secteurs du bâtiment résidentiel, du bâtiment tertiaire, des réseaux d'énergie, du transport, de l'industrie ou de l'agriculture.

Dans le cadre de ces opérations, les certificats (CEE) comptabilisent les économies d'énergie réalisées sur la durée de vie de la solution mise en œuvre.

Une fois la demande validée par le Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie (PNCEE), ces certificats sont ensuite revendus aux fournisseurs d'énergie. Grâce aux CEE, il est donc possible de récupérer une prime sur des travaux de rénovation énergétique performants.

Le SIEA propose d'accompagner les communes tout au long de la procédure de demande des CEE : il vérifie l'éligibilité des dossiers, collecte toutes les pièces techniques et administratives nécessaires,

dépose pour le compte de la commune le dossier au PNCEE, revend au meilleur prix les CEE, et restitue le produit de la vente et assure en continue une veille technique et juridique.

La présente convention a pour objet de fixer les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des CEE.

Il est demandé au conseil municipal :

-D'APPROUVER le projet de convention définissant la mission de collecte et de valorisation des CEE au SIEA

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
-------------	-------------------------	---------------	-------------------

⇒ **Convention d'accompagnement au déploiement de la vidéoprotection**

Les dispositifs de vidéoprotection se sont développés ces dernières années pour répondre à des objectifs précis de prévention des atteintes à la sécurité des personnes, de protection des bâtiments publics et de gestion de l'espace public.

La commune souhaite poursuivre le déploiement de la vidéoprotection pour sécuriser ses espaces et bâtiments publics.

Le SIEA souhaite proposer à ses communes membres les services mutualisés pour un « Territoire ingénieux et durable de l'Ain » (projet TIDA). Ce projet TIDA inclut la sécurité dans le domaine public et notamment l'utilisation de caméras de vidéoprotection.

La déclinaison des objectifs du SIEA est la suivante :

- L'utilisation du réseau Li@in, des capacités d'hébergement des ressources informatiques pour l'enregistrement dans les POP.
- L'exploitation des images par les communes,
- L'exploitation des images par les forces de l'ordre,
- La mise à disposition de fonctionnalités avancées (Intelligence Artificielle par exemple),
- La supervision de l'état de fonctionnement des éléments fournis : réseau, serveurs, logiciels,
- La mise à disposition de compétences et de services d'accompagnement,
- L'utilisation de marchés passés entre les prestataires et le SIEA,
- L'intégration des données au sein de l'outil cartographique du SIEA : X'MAP
- L'intégration dans l'hyperviseur TIDA à venir.

En attendant cette prestation globale avec un superviseur vidéoprotection mutualisé (VMS), et afin de pouvoir répondre aux projets communaux ; notamment s'agissant de la temporalité des demandes de subventions, des projets dont les réflexions sont engagées ; le SIEA a mis en œuvre un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) « type ».

Ce DCE complet et adaptable aux besoins permettra aux communes de favoriser et cadrer la bonne utilisation des réseaux dont elles sont propriétaires (Eclairage Public, Electrification, Fibre optique...), mais aussi de proposer des solutions mutualisées et à moindre coût, comme pour l'hébergement des serveurs et des enregistreurs des systèmes de vidéoprotection.

Le second objectif de ce DCE est aussi, au vu du projet explicité ci-dessous, de permettre aux communes de pouvoir facilement et sans coût complémentaire, rejoindre le prochain marché global qui permettra de mutualiser. Une attention sera donc portée à l'interopérabilité des solutions proposées qui devront faciliter l'intégration au sein du futur hyperviseur centralisé du SIEA.

La présente convention a pour objet de fixer les dispositions par lesquelles la commune va bénéficier

- De la mise à disposition du Dossier de Consultation des Entreprises (CCTP, pièces de marché) élaboré par le SIEA,
- D'un accompagnement du SIEA à la présentation du DCE
- De l'intégration du réseau et des équipements de vidéoprotection géoréférencés dans l'outil de cartographie X'MAP.
- D'espace d'hébergement du serveur au sein des locaux techniques du SIEA, sous forme de location d'espace dans des baies informatiques mutualisées.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le projet de convention définissant la mission d'accompagnement du SIEA et de la Régie RESO-Li@in au déploiement de la vidéoprotection sur la commune
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention

Arnaud DEVOS : utilisent-ils le réseau existant

Claude LEFEVER : oui

Arnaud DEVOS : pourrait-on connecter les connexions internet entre nos bâtiments

Claude LEFEVER : oui mais pas pour l'instant

Thierry DUC : 1000€ ne semble pas excessif et raisonnable pour l'installation

Claude LEFEVER : le serveur sera délocalisé dans celui du SIEA et non plus à la mairie

Thierry DUC : le local actuel n'est pas coupe-feu et les travaux seraient trop onéreux pour la commune.

Arnaud DEVOS : le système est-il utilisé régulièrement ?

Claude LEFEVER : oui toutes les semaines, un report au sein des locaux de la gendarmerie sera faite afin de faciliter le travail de recherche et de visionnage avec parfois des grandes périodes pouvant aller jusqu'à 15 jours d'enregistrements.

Jordan VIDAL : avec un système LAPI (lecture automatisé des plaques d'immatriculations), qui permet d'affiner les résultats des recherches, cela fera gagner du temps à tout le monde. Nous n'avons pas le droit d'utiliser cette aide informatique LAPI hors réquisition de la gendarmerie ou de la police.

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
-------------	-------------------------	---------------	-------------------

3. FINANCES

➤ Décision modificative n°1 – budget principal

Afin de couvrir le montant des dépenses d'études complémentaires, il est proposé d'adapter la section d'investissement du budget principal selon les dispositions suivantes :

En dépenses :

Chapitre	Compte	BP 2026	Variation de crédits	Nouveau montant BP 2026 + DM 1
20	202 FRAIS D'ETUDES	6 670 €	+ 40 000 €	46 670 €
20	2041 582	44 333.34 €	+ 20 000 €	64 333.34 €

	BATIMENTS ET INSTALLATIONS				
--	-------------------------------	--	--	--	--

En recettes :

Chapitre	Compte	BP 2026	Variation de crédits	Nouveau montant BP 2026 + DM 1
10	10 222 FCTVA	75 000 €	+ 60 000 €	135 000 €

Il est demandé au conseil municipal :

-D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessus

Alain CORDIER : emprunt sur la fc TVA de la cantine qui doit permettre de la rembourser.

Claude LEFEVER : oui, nous en sommes conscient.

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
-------------	-------------------------	---------------	-------------------

➤ **Décision modificative – Budget panneau photovoltaïques**

Considérant le projet d'étude par la SIEA d'installation de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation, il est proposé d'adapter la section d'investissement du budget annexe « panneaux photovoltaïques » selon les dispositions suivantes :

En dépenses :

Chapitre	Compte	BP 2026	Variation de crédits	Nouveau montant BP 2026 + DM 1
23	2313 CONSTRUCTIONS	35 405.90€	- 4 500 €	30 905.90 €
20	2031	0	+ 4 500 €	4 500 €

Il est demandé au conseil municipal :

-D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe « panneaux photovoltaïques » telle que présentée ci-dessus

Joël OZIL : peut-on consulter les entreprises locales pour l'installation et la fourniture des panneaux, j'ai l'impression que nous perdons un peu la main sur le choix de l'installateur.

Thierry DUC : oui effectivement mais nous pouvons demander des devis aux entreprises locales, c'est ce que nous essayons de faire le plus possible.

Claude LEFEVER : oui, pour l'instant c'est une étude de faisabilité, on verra par la suite.

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
------	------------------	--------	------------

➤ Définition d'un tarif pour l'enlèvement de dépôts sauvages

Les services techniques sont régulièrement confrontés à devoir intervenir sur le domaine public pour enlever des dépôts sauvages, aux abords des conteneurs, dans les chemins communaux peu fréquentés, etc....

Il est proposé au conseil municipal, afin de lutter contre ces incivilités régulières, de définir un tarif d'amende afin de pouvoir verbaliser lorsque l'auteur des faits est identifié.

Le gouvernement a lancé un site internet www.protect-envi.beta.gouv.fr proposant l'utilisation de la plateforme Protect'Envi :

**Protect'Envi**
Accompagner les collectivités pour mieux lutter contre les dépôts sauvages.

[Se connecter via ProConnect](#)

[Accueil](#) [Comprendre la procédure](#) [Mes procédures](#) [FAQ](#) [Contact](#)

Accompagner les collectivités pour mieux lutter contre les dépôts sauvages.

Protect'Envi accompagne les collectivités pour mettre en œuvre de la procédure administrative qui permet de sanctionner efficacement l'auteur d'un dépôt sauvage.

- ✓ Formulaire de procédure prêt à l'emploi
- ✓ Amende jusqu'à 15 000 € recouvrée au profit de la collectivité
- ✓ Service numérique gratuit

[Lancer une procédure](#)

Connexion ProConnect requise, [En savoir plus](#)



Dépôt sauvage

Vous êtes témoin d'un dépôt sauvage ?



Simulateur d'éligibilité

Découvrez en 2 minutes si le dépôt est éligible à la procédure administrative

[Lancer le simulateur](#)



Calculateur d'amende

Évaluez le montant de l'amende qui peut être prononcée pour ce dépôt

[Lancer le calculateur](#)



Besoin d'aide ?

Nos experts vous accompagnent pas à pas dans vos démarches administratives.

[Demander une démo](#)

Vos leviers d'action

Lorsqu'une commune constate un dépôt sauvage, elle dispose de deux leviers d'action. Protect'Envi vous accompagne dans ces procédures en vous guidant pas à pas



Procédure administrative

Efficace et rapide, quand l'auteur est identifié. Elle permet d'émettre une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €, recouvrée au profit de la mairie.



Procédure judiciaire

Déposer plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

Il s'agit d'accompagner les collectivités pour mettre en œuvre la procédure administrative qui permet de sanctionner efficacement l'auteur d'un dépôt sauvage (simplification des démarches pour les communes) :

- Formulaire de procédure prêt à l'emploi via le compte Proconnect de la commune
- Amende jusqu'à 15 000 € recouvrée au profit de la collectivité
- Service numérique gratuit

Cette plateforme met également à disposition un simulateur pour calculer l'amende et précise que l'autorité titulaire du pouvoir de police a toute latitude pour définir les tarifs.

Il est ainsi proposé de s'aligner sur ceux pratiqués dans des communes de la CC Dombes, à savoir :

- 200€ pour le premier m³ à enlever
- 400 € par m³ supplémentaire
- 300 € par demi-journée d'intervention des services techniques
- 100 € de traitement administratif
- Refacturation de l'intégralité des frais engagés lorsque la commune, contrainte par le volume et le poids des déchets, fait intervenir un prestataire privé

La commune souhaite également définir un tarif en cas d'utilisation répétée des conteneurs de la salle polyvalente par des particuliers : 100 € / infraction constatée.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la mise en place de tarifs cumulatifs pour la verbalisation de l'enlèvement des déchets sauvages tels que présentés ci-dessus
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et procédures relatives à l'application de ces tarifs

Thierry DUC : pour information les dépôts sauvages ne sont pas de la compétence de la communauté de communes.

Claudy GUIGNARD : c'est le pouvoir de police du Maire.

Jordan VIDAL : effectivement c'est de la compétence du Maire.

Claude LEFEVER : cela permettra de verbaliser les auteurs de dépôts sauvages

Arnaud DEVOS : la plateforme est-elle à destination des particuliers ?

Claude LEFEVER : non c'est une aide à destination des maires. Nous ferons la déclaration.

Ludovic LOREAU : il faut peut-être rajouter les autres salles municipales et pas seulement ceux de la salle polyvalente.

Claude LEFEVER : oui nous modifierons pour inclure toutes les salles municipales.

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
------	------------------	--------	------------

4. RESSOURCES HUMAINES

➤ Modification du tableau des emplois

Un poste de contrat de projets avait été créé en 2023 afin de contribuer au développement de l'action sociale du CCAS. Ce contrat prévu pour 3 ans arrive à échéance au 30 août 2026.

Afin de pérenniser l'emploi occupé ainsi que les actions mises en œuvre, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif de catégorie C et de mettre en stage l'agent occupant actuellement les fonctions de chargée de développement du CCAS.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la suppression du contrat de projet portant sur le poste de chargée de développement du CCAS
- **D'APPROUVER** la création d'un poste d'adjoint administratif de catégorie C afin de pérenniser les missions de gestion, d'accompagnement des publics et de développement social du CCAS
- **DE DIRE** que les crédits sont en nombre suffisant sur le compte budgétaire 64 – rémunération principale

Delphine VERY : Lucie ROUX ne reviendra pas à son poste ?

Monique LACROIX : Lucie ROUX ne souhaitais pas revenir à la mairie, elle a un autre projet professionnel.

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
------	------------------	--------	------------

➤ Création contrat PEC

Lors du conseil municipal du 5 juin dernier, il a été proposé au conseil municipal de créer des emplois aidés par le dispositif POE, Préparation Opérationnelle l'Emploi.

A la suite d'un rendez-vous avec la directrice de l'agence de Trévoux de France Travail, il a été porté à la connaissance de la commune que le dispositif PEC, Parcours Emploi Compétences, pour les bénéficiaires du RSA était à nouveau financé à partir du 1^{er} juillet 2026.

De plus, l'accueil concluant d'une demandeuse d'emploi bénéficiaire du RSA tout le mois de juin dans le cadre du dispositif « immersion facilitée » de France Travail permet d'actionner ce levier de financement pour le remplacement de notre chargée d'accueil à partir du 1^{er} septembre.

Le PEC est ainsi financé pendant 1 an, à hauteur de 55 % du salaire brut.

Ce dispositif beaucoup plus favorable pour la commune que le POE et apporte à la personne en recherche d'emploi une solution d'insertion et d'acquisition de compétences plus solide.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'APPROUVER la création d'un contrat PEC

- DE DIRE que les crédits sont en nombre suffisant sur le compte budgétaire 64 – rémunération principale

Vote	Pour : Unanimité	Contre	Abstention
------	------------------	--------	------------

5. QUESTIONS DIVERSES

➤ Retour sur les assises des correspondants défense

Claude LEFEVER :

Les travaux de l'aire de covoiturage débuteront au mois d'octobre 2026. Elle sera située à proximité des courts de tennis, sous les arbres.

Une borne de recharge pour véhicules électriques sera également installée devant le parking de l'Atelier 208. Le coût du projet s'élève à 35 000 €, avec un reste à charge estimé à environ 6 000 € pour la commune, le complément étant pris en charge par le SIEA.

Thierry DUC :

L'alimentation électrique sera réalisée depuis un point situé à proximité des boîtes aux lettres de la Maison des Associations. Il sera nécessaire de réaliser uniquement une tranchée pour le passage du câble.

Claude LEFEVER :

Les recettes liées à la vente d'énergie seront en partie reversées à la commune.

Les travaux de la rue de la Poype sont terminés.

Il reste encore quelques semaines de travaux sur la route de Monthieux. Une communication avait été réalisée afin d'informer les habitants des difficultés de circulation liées à des travaux situés en dehors de la commune, dont la déviation emprunte notre territoire.

Ces décisions relèvent de la Métropole, et le Département de l'Ain a également été informé tardivement de cette organisation.

Catherine GERFAUD-VALENTIN :

Ils auraient pu mettre en place un feu d'alternat afin de faciliter la circulation.

Claude LEFEVER :

Une demande a été formulée en ce sens, mais aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Claude LEFEVER :

Durant les épisodes de fortes chaleurs, les événements associatifs n'ont pas été annulés, mais une vigilance particulière a été portée aux mesures de prévention.

L'association Co Dance a notamment réalisé un travail adapté et efficace, permettant le bon déroulement de l'événement, les températures n'ayant finalement pas atteint un niveau excessif.

Les risques ont été évalués avec attention et un travail de concertation ainsi qu'une communication avec les associations ont permis d'assurer la sécurité de tous. Aucun malaise ni aucune difficulté particulière n'ont été constatés.

Joël OZIL :

Nous avons identifié un système peu énergivore et relativement efficace qui pourrait être étudié par la commune afin d'équiper la salle polyvalente.

Claude LEFEVER :

Je laisse maintenant la parole à Jordan VIDAL.

Jordan VIDAL :

Le conseil municipal est informé de ma participation aux Assises des correspondants défense de la région Auvergne-Rhône-Alpes, au cours desquelles plusieurs orientations nationales en matière de défense et de résilience ont été présentées.

Dans un contexte international marqué par des tensions croissantes, l'État engage un nouveau programme visant à renforcer la préparation de la Nation face aux différentes menaces. Il a été rappelé que la prise de conscience collective des risques constitue déjà un premier niveau de préparation.

Un effort important de réarmement de la France est actuellement engagé, avec notamment un renforcement budgétaire de 36 milliards d'euros en faveur des armées, adopté le 1er juillet 2026.

La stratégie nationale repose également sur un objectif de dissuasion et de fermeté : démontrer la capacité de la France à résister constitue en soi un levier face aux puissances menaçantes.

Plusieurs mesures concrètes ont été présentées :

La suppression du Service national universel (SNU) est accompagnée de la mise en place d'un nouveau service national d'une durée de 10 mois. Ce dispositif prévoit une capacité initiale de 3 000 places pour 2026-2027, avec un objectif de 50 000 jeunes par an à l'horizon 2030.

Quelques places restent disponibles pour la rentrée 2026.

Ce dispositif peut représenter une opportunité pour certains jeunes rencontrant des difficultés dans leur parcours scolaire, en leur permettant de développer des compétences et de découvrir des métiers variés. Les armées ne regroupent pas uniquement des métiers de combattants : elles recrutent également des cuisiniers, des personnels du bâtiment, des informaticiens, etc.

Arnaud DEVOS :

Comment les jeunes engagés dans le SNU, qui n'ont pas terminé leurs heures de mission, peuvent-ils les valider alors qu'il reste peu de missions disponibles ou qu'elles sont éloignées de leur domicile ?

Jordan VIDAL :

Il n'existe pas de transfert automatique des dossiers du SNU vers un autre dispositif. Les heures de mission non réalisées ne pourront pas être reportées sur la plateforme « JeVeuxAider.gouv.fr ». Les jeunes n'ayant pas terminé leurs heures ne pourront donc pas bénéficier des avantages liés à la fin du SNU.

La transformation de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) en « journée de mobilisation », comprenant 7 heures obligatoires pour les jeunes de 16 ans autour de sept activités, dont une initiation au tir destinée à sensibiliser aux conséquences liées à l'usage des armes à feu.

Le déploiement de l'application « Défense+ » afin d'accompagner ces dispositifs.

La promotion de la réserve citoyenne, ouverte à tous les citoyens souhaitant contribuer aux missions des forces armées et de sécurité intérieure.

Il a également été rappelé que la résilience nationale repose sur l'engagement de l'ensemble des acteurs, notamment les collectivités territoriales. Les communes ont un rôle important dans la diffusion de la culture de défense et la mobilisation citoyenne.

La réserve citoyenne doit notamment être davantage connue, car elle est accessible à tous et permet de valoriser les compétences de chacun.

Joël OZIL :

Existe-t-il une limite d'âge ?

Jordan VIDAL :

Non, pas à ma connaissance. La réserve citoyenne est accessible à un large public. L'objectif est de pouvoir s'appuyer sur des personnes disposant de compétences diverses pouvant contribuer aux réflexions nationales.

Arnaud DEVOS :

Il ne s'agit donc pas de missions opérationnelles mais plutôt d'apporter une expertise, par exemple lorsqu'une personne possède des compétences particulières en ingénierie ou en informatique.

Jordan VIDAL :

Effectivement, le rôle de la réserve citoyenne est principalement consultatif. Elle permet d'apporter différents regards et expertises qui peuvent néanmoins être essentiels pour la Nation.

Enfin, un guide pratique du correspondant défense est en cours d'élaboration afin d'accompagner les élus dans leurs missions au travers de fiches opérationnelles adaptées aux réalités locales.

Ces assises ont permis de rappeler que la défense de la Nation est l'affaire de tous et que chaque citoyen peut y contribuer à son niveau.

Evelyne ESCRIVA :

Concernant les commissions de la Communauté de communes, nous n'avons pas reçu les demandes pour participer. Est-ce normal ?

Thierry DUC :

Normalement, ces informations devaient être transmises à l'ensemble des élus municipaux de la Communauté de communes Dombes. Je vais me renseigner.

Joël OZIL :

L'espace réservé aux bacs poubelles devant la salle polyvalente est trop petit.

Ludovic LOREAU :

Des bacs supplémentaires sont disponibles au Centre Technique Municipal.

Monique LACROIX :

Concernant la grève à l'EHPAD de Vernange, les difficultés concernent principalement les problématiques de personnel et de recrutement.

Nous avons été reçus par la directrice par intérim, qui indiquait ne pas avoir eu connaissance en amont de l'ensemble des difficultés rencontrées.

À ce jour, une nouvelle directrice est en poste en complément de la direction par intérim. Les difficultés liées au recrutement de cuisiniers sont récurrentes mais devraient prochainement être résolues.

Cet établissement étant privé, les possibilités d'intervention de la commune restent limitées.

Une ATSEM a également été recrutée à la suite de nombreuses candidatures. Elle prendra ses fonctions à la rentrée 2026.

Une baisse des effectifs scolaires est à prévoir, même si le département de l'Ain reste relativement préservé grâce à son attractivité auprès des familles.

Concernant les fortes chaleurs, je remercie les membres du CCAS qui ont contacté les personnes inscrites sur le registre communal. Ce travail a été très apprécié par les habitants concernés.

Valérie OCTRUE : Prochains événements de la commune :

Juillet 2026

- Don du sang, mercredi 22 juillet, de 15h30 à 19h00, salle polyvalente.

Août 2026

- Course et randonnée « Sur les pas de Tanguy », organisée par Corcy Endurance, dimanche 30 août de 07h00 à 14h30, plateau sportif et salle polyvalente.

(Attention : fermeture de l'allée des sports dimanche 30 août de 08h00 à 13h00, sauf riverains, organisateurs et services de sécurité et de secours.)

Septembre 2026

- Forum des associations, organisé par la municipalité, samedi 5 septembre de 09h00 à 13h00, salle polyvalente.
- Repas des associations, organisé par le Gueulard de SACO, samedi 5 septembre de 13h00 à 16h00, extérieur de la salle polyvalente.
- Soirée Guinguette de la 7, organisée par la classe en 7, samedi 5 septembre à partir de 19h30, salle polyvalente.
- Foirefouille, organisée par le Ski Club Saint-André-de-Corcy, l'école de musique et le sporting club de Judo, dimanche 20 septembre 2026 de 07h00 à 18h00, salle polyvalente et plateau sportif.

(Attention : fermeture de l'allée des sports du samedi 19 septembre à 20h00 au dimanche 20 septembre à 21h00, sauf riverains, exposants, organisateurs et services de sécurité et de secours.)

Arnaud DEVOS :

Banderole à l'entrée du village, route de Lyon : y a-t-il une demande de faite ?

Jordan VIDAL :

Non, il n'y a pas eu de demande. Une demande d'autorisation doit être faite à la mairie et, si elle est favorable, l'affichage doit avoir lieu au maximum 15 jours avant l'événement et au maximum 48 h après.

Ludovic LOREAU :

Je tiens à vous remercier pour le Corcy News et souhaiter à tous un bel été et de bonnes vacances.

Thierry DUC :

Périscolaire : problématique du pisé suite à la visite de la PMI. Nous sommes en attente du retour du bureau de contrôle pour trouver des solutions afin de pouvoir accueillir les enfants de 3 à 6 ans dans les pièces contenant du pisé.

Four : bientôt terminé. Porte coulissante qui posait problème : dérogation par la sous-commission de sécurité.

CC Dombes :

Extension de la ZI de Châtillon-sur-Chalaronne en cours.

Demande faite pour avoir la compétence de police du Maire concernant les déchets, pour la gestion des ordures et des problématiques de tri sélectif.

Remise en place des chèques Éco Dombes.

*Gens du voyage : analyse des besoins en cours pour avoir une aire d'accueil.
Révision du SCoT.*

Alain CORDIER :

Comment faites-vous pour avoir de belles fleurs devant la mairie alors que nous n'avons pas le droit d'arroser ?

Claude LEFEVER :

Nous avons un système de goutte-à-goutte.

Jérôme BIANCHETTI :

Haies problématiques non entretenues par les riverains.

Stationnements abusifs sur la place de la Croix Blanche, sur les zones bleues : peut-on informer et verbaliser ?

Jordan VIDAL :

*Le policier ne peut pas encore verbaliser et notre ASVP n'a pas eu la formation pour enregistrer les PVé.
Une formation pour les deux agents sera programmée à l'issue de la formation initiale de notre policier municipal.*

Jérôme BIANCHETTI :

Association pour les jeunes adultes afin de créer des moments de rencontre et d'échanges, avec des encadrants.

Claude LEFEVER :

Cela a déjà été fait par le passé et cela n'avait pas fonctionné.

Natacha DUMONT :

Pour Ludovic, le projet de bassin de méthaniseur avait-il été prévu qu'il soit bâché ?

Ludovic LOREAU :

Non, il n'était pas prévu qu'il soit bâché.

Natacha DUMONT :

Problématique de mouches et d'odeurs importantes ne permettant pas d'aérer notre domicile. Nos voisins sont dans la même situation.

Ludovic LOREAU :

Ce projet devait être sans contrainte.

Catherine GERFAUD-VALENTIN :

Toujours la même problématique des haies et notamment des bambous du chemin de l'Hôpital.

Claude LEFEVER :

Nous en avons bien conscience et nous nous adresserons à la propriétaire.

Prochain conseil : lundi 14 septembre 2026 à 20h30.

Bel été et bonnes vacances à tous.

Séance levée à 22h45.

Signature du secrétaire de séance
Jordan VIDAL

Signature du Maire
Claude LEFEVER

